

**WILAYA DE ANNABA**  
**DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS**  
**NIF : 001323019021063**

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**AVIS D'ATTRIBUTION**  
**PROVISOIRE DE MARCHE**

Conformément au décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et notamment l'article 65 alinéa 02, et les articles 46-53 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et suite à L'Avis De Concours National Restreint N°60/2025 Paru sur le SEYBOUSE TIMES en date du 03/12/2025, sous le N°2523007185 relatif L'ETUDE ET SUIVI POUR LA REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 02 AU NIVEAU DU SITE 500 LLV A AZRI MOKRANE COMMUNE DE BERRAHEL WILAYA DE ANNABA (CITES D'HABITAT INTEGREES 2026).

La direction des équipements publics de la Wilaya de Annaba informe les soumissionnaires que l'analyse des offres a donné les résultats suivants :

Désignation du BET	Note technique /10pts	Note des prestations /80pts	Note financière /10pts	Total/100	Délai d'étude	Délai De suivi	Montant de l'offre DA/TTC	Immatriculation Fiscale	OBS
<b>GROUPEMENT AOUARI HAMDI+BOUNAB DOUNIA</b>	<b>09.00</b>	<b>60.90</b>	<b>10.00</b>	<b>79.90</b>	<b>03 mois</b>	<b>08 mois</b>	<b>13.230.000,00</b>	<b>18225010934518802500</b>	<b>Offre Mieux-Disante</b>

Les soumissionnaires ayant participé au Concours National Restreint ayant abouti au présent avis d'attribution provisoire, ont la possibilité d'introduire un recours auprès de la commission Des Marchés compétents dans un délai n'excédant pas 10 jours à compter de la 1ère parution de cet avis conformément à l'article 82 de décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et l'article 56 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Pour les autres soumissionnaires qui sont intéressés à prendre connaissances des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, se rapprocher des services de la direction des équipements publics au plus tard 03 jours à compter du 1er jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché.